



AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°12-2024-091

PUBLIÉ LE 22 FÉVRIER 2024

Sommaire

Maison d'arrêt de Rodez /

12-2024-02-20-00006 - arrêté 21 mars 2023 modifié le 19 février 2024 (2 pages)

Page 3

Maison d'arrêt de Rodez

12-2024-02-20-00006

arrêté 21 mars 2023 modifié le 19 février 2024



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de l'administration pénitentiaire**

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

Maison d'arrêt de Rodez

**Arrêté du 21 mars 2023
fixant la liste des membres du comité social d'administration spécial
de la maison d'arrêt de RODEZ**

Le chef d'établissement,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la Justice ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2022 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel au sein des comités sociaux d'administration spéciaux institués dans les établissements et services du ressort de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse et le nombre de sièges attribué à chacune d'elles ;

Vu les désignations effectuées par les organisations syndicales ;

ARRETE :

Article 1er

Sont désignés comme représentants de l'administration au comité social d'administration institué auprès du chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de Rodez :

870, rue des Routiers
CS 63318
12033 RODEZ Cedex 9
Tél. : 05 81 19 61 10
Mél. : sec.ma-rodez@justice.fr

1/2

. Monsieur Thierry DELIESSCHE, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Rodez ou son représentant – président,

. Madame Marie PEREIRA, responsable du pôle administratif ou son représentant.

La liste des organisations syndicales et de leurs représentants siégeant au sein du comité social d'administration de la maison d'arrêt de RODEZ et le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles sont fixés comme suit :

SYNDICAT	MEMBRE(S) TITULAIRE(S)	MEMBRE(S) SUPPLÉANT(S)
FO Justice 2 sièges	M. RODRIGUEZ Philippe M. VIGUIE Grégory	M. ESTEVE Franck Mme COUAPEL Laetitia
UFAP UNSa Justice 1 siège	M. VIDAL-MONTES Alexandre	Mme RENOUE Shirley

Article 2

Le chef d'établissement de la maison d'arrêt de Rodez est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aveyron.

Fait à Rodez, le 20 février 2024

**Le chef d'établissement,
Thierry DELIESSCHE.**